EST-IL PERMIS DE TAPER DU DUFF DURANT LES JOURS DE L'AID ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Prière des deux fêtes



Est-il permis de taper du duff durant les jours de l'aid ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Question :
Honorable Cheikh, qu'Allah vous accorde la réussite. Est-il permis de taper du duff pendant les trois jours de fête de la rupture et du sacrifice ?

Réponse :

Non, taper du duff est réservé aux femmes à l'occasion d'un mariage pour l'annoncer uniquement. Quant aux jours de fête (aid), on ne tape du duff. Ce sont des jours où l'on mange, boit et évoque Allah. Les musulmans se visitent entre eux [durant ces jours] et il n'y a pas de duffs, de danses ou autre.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : sahab.net/forums/?showtopic=136950